

Tribune à paraître dans le Monde du samedi 15 décembre

Une organisation confédérale, pour en finir avec le découpage à la hache du paysage universitaire francilien

L'Ile-de-France est la plus grande région universitaire de France et d'Europe. Sur 1,6 % du territoire national, elle concentre plus d'un quart des étudiants (640 000 dont 360 000 à l'Université), un tiers des enseignants-chercheurs et deux laboratoires de recherche sur cinq. Depuis sa fondation au XII^e siècle jusqu'à la démocratisation des Trente Glorieuses, le rayonnement et la puissance de l'Université de Paris n'ont cessé de grandir. À la suite des événements de mai 68, la loi d'orientation dite Edgar Faure du 12 novembre 1968 aboutit en 1971 à son éclatement institutionnel en treize universités. Ce processus est parachevé avec la création des quatre universités nouvelles du plan Université 2 000. L'Ile de France comprend ainsi dix-sept universités et une myriade d'établissements d'enseignement supérieur, publics et privés.

Au-delà de cet éclatement apparent, la communauté universitaire a en réalité tissé un réseau organique et serré de collaborations multiples, qui répond aux besoins des étudiants et des laboratoires. Il innerve cette formidable galaxie francilienne : formations co-habilitées, écoles doctorales communes, groupements de recherche, laboratoires pluri-tutelles... Des personnels de soutien à la recherche, des universitaires et des chercheurs aux affiliations multiples y collaborent au quotidien. Par leur hétérogénéité même, ils contribuent à la pollinisation de la recherche, qui ne peut se passer de regards extérieurs, de confrontations intellectuelles, ou de travail en équipe. Dans ce dispositif, les EPST, et le CNRS en particulier, jouent un rôle majeur et se font les garants de la cohésion nationale de l'organisation de la recherche.

Les restructurations du paysage universitaire lancées pendant le quinquennat de M. Sarkozy constituent une page inédite de la longue histoire de l'Université, qui laisserait la « main invisible » réguler la mise en concurrence des établissements par le jeu d'appels d'offre, à l'instar des « initiatives d'excellence ». En réalité, elles taillent arbitrairement dans le vif du tissu de l'enseignement supérieur et de la recherche francilien pour former de gigantesques blocs, comprenant des centaines de milliers d'étudiants et des dizaines de milliers d'enseignants et de chercheurs. Nonobstant les multiples collaborations qui assurent le rayonnement mondial de cette galaxie, elles la restructurent en cinq supernovas, dont trois - quel gain de lisibilité ! - conservent le « label » Sorbonne : Hautes-Etudes-Sorbonne-Arts-et-Métiers (HESAM), Sorbonne-Paris-Cité (SPC), Sorbonne Université (SU). Bien que les temps soient officiellement au rapprochement entre universités et grandes écoles, une quatrième, Paris-Sciences-et-Lettres-étoile (PSL*) pousse « l'excellence » jusqu'à ne pas comprendre une seule université de droit commun. C'est à Paris-Saclay - la cinquième supernova - qu'une motion adoptée à l'unanimité le 8 mars 2012 par le congrès de l'Université a déclenché l'alarme sur l'opacité des prises de décisions, le clanisme en vigueur, l'absence totale de concertation et,

surtout, le caractère bureaucratique et artificiel des projets, au détriment de logiques réticulaires fondées sur des affinités scientifiques.

Sous couvert de fusions d'établissements pour former de « Grandes Universités », c'est une fission qui est maintenant initiée, obérant gravement l'avenir de la recherche et de l'enseignement universitaires. Les processus de concentration conduisent, en fait d'enseignements répondant aux besoins des étudiants, à de l'élevage en batterie, alors que quelques initiés accéderont à des filières d' « excellence » ; en fait de services de scolarité accompagnant au quotidien les étudiants, à des « plates-formes » délocalisées et déshumanisées ; en fait d'économies d'échelles, à des déficits budgétaires et à des amputations de la masse salariale, des crédits de recherche et des dotations pour les formations ; en fait de lisibilité, au foisonnement d'un maquis de nouvelles strates et instances qu'il est convenu désormais de comparer à un « millefeuille » bureaucratique et chronophage.

La mise en œuvre d'une « logique de réseau et de coopération », que madame Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, souhaite aujourd'hui promouvoir, relève donc de l'urgence. On en connaît les clefs : pour l'enseignement comme pour la recherche, les structures d'organisation optimales doivent être de taille limitée et disposer de grandes libertés décisionnelles, qu'il s'agisse des programmes d'enseignement, de pédagogie, de la définition des thèmes de recherche ou de politique scientifique. Seules des structures légères, démocratiques et mobiles restant au plus près « de la pailasse et des amphis », permettent de répondre efficacement aux besoins du terrain et de prendre des décisions fondées scientifiquement.

Deux types d'organisation - fédéral ou confédéral - semblent propices à la coopération entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche, mais ils diffèrent fondamentalement. C'est la confédération d'établissements qui répond le mieux à cette logique horizontale de fonctionnement en réseau, chacun d'entre eux gardant l'intégralité de ses prérogatives et de sa souveraineté. Ce mode d'organisation permet avec toute la souplesse et la légèreté nécessaires de mettre certains organes en commun, en respectant les spécificités des différentes disciplines. En revanche, un système fédéral emprunte encore beaucoup au modèle délétère des fusions et de la course au gigantisme. Il répond en effet à une logique verticale dont le pivot est une instance centrale. Celle-ci partage le pouvoir de décision avec les entités fédérées mais, dans les faits, tend à le concentrer selon un principe de subsidiarité, qui l'éloigne des besoins réels de la recherche et de l'enseignement.

Selon les propositions des Assises de l'ESR, les « Grandes Universités » seraient le partenaire privilégié de la puissance publique à l'échelle régionale. Elles auraient pour rôle essentiel de réorganiser l'enseignement supérieur et la recherche selon une logique scientifique et de mettre en place une carte des formations cohérente. Ne pas penser les spécificités de Paris et de l'Ile de France serait une faute politique lourde de conséquences scientifiques et sociales.

Nous appelons notre ministre, la région et les présidents de nos établissements à promouvoir un réseau francilien de coopération, sur une base confédérale, capable d'encourager les circulations multiples et vitales

pour le développement de la recherche et d'offrir des formations en cohérence avec une politique de sites. Et s'il ne s'agit que de gagner en visibilité au niveau mondial, contentons-nous de signer, dès demain, nos travaux de l'appellation : La Sorbonne - Université confédérale de Paris Ile-de-France.

Texte du Collectif pour une université confédérale et du réseau Abélard